





Guide pédagogique GOUVERNEMENT OUVERT

Baccalauréat



Pourquoi a-t-on écrit ce guide ?	4
Qui a élaboré ce guide ?	4
Objectif du guide	5
Pourquoi maintenant? Le gouvernement ouvert arrive dans les établissements scolaires	5
Adapter le gouvernement ouvert au milieu pédagogique	
Approfondir la connaissance du gouvernement et de l'administration publique	
Gouvernement ouvert : de quoi s'agit-il ?	
Contexte et évolution.	
Créer un cadre conceptuel commun	
Activité : carte mentale, un nuage de mots-clés	
Principes et valeurs	
Avantages pour la société	10
Les trois piliers du gouvernement ouvert	11
La transparence et la responsabilité	11
Définition	11
La métaphore des murs de verre	11
Comment chercher ou demander des informations	12
Comment exerçons-nous notre droit d'accès ?	
La participation citoyenne	
Définition	•
Comment participons-nous ?	
La collaboration.	•
En quoi consiste-t-elle ?	
Application de la co-création	17
Données ouvertes et réutilisation	18
Les nouvelles technologies, les réseaux sociaux et le gouvernement ouvert	19
Synthèse	20
Appliquer la notion de gouvernement ouvert dans le milieu pédagogique	20
Pour avoir un établissement transparent	20
Étape 1 : Identifier le problème et les objectifs	20
Étape 2 : Choisir les informations	20
Étape 3 : Demander les informations	21
Pour avoir un lycée participatif	21
Étape 1 : Identifier dans quels domaines il existe actuellement une participation et dans quels a	
être mise en place	
Étape 2 : Planifier les moyens de participation	
Étape 3 : Participer !	22
Pour avoir un lycée collaboratif	
Étape 1 : Identifiez un problème susceptible d'ouvrir des espaces de collaboration	
Étape 2 : Identifier les acteurs et l'espace nécessaires pour la collaboration	22
Vous disposez à présent d'un lucée ouvert. Que devons-nous faire maintenant ?	23

Ressources: pour en savoir plus	23
Ressources numériques	
Portails de transparence :	
Portails de données ouvertes	24
Portails des Conseils de transparence :	24
Publications	25

POURQUOI A-T-ON ÉCRIT CE GUIDE?

Le concept de « Gouvernement ouvert » est de plus en plus utilisé par les médias, dans les discours politiques, dans les travaux universitaires, sur les réseaux sociaux, etc. Il s'agit d'une nouvelle approche de la gestion des sujets d'intérêt collectif dans laquelle sont impliqués les responsables politiques des gouvernements et des parlements, mais aussi tous les individus. En somme, le Gouvernement ouvert fait déjà partie de nos vies et il n'est pas près de disparaître.

Toutefois, peut-on dire que le concept de gouvernement ouvert est une notion récente ? Oui et non. Il existe des lois et des normes d'accès aux informations publiques très anciennes. Par exemple, en Suède elles remontent au XVIII^e siècle. Par ailleurs, la démocratisation du concept de gouvernement ouvert est due à la présentation du Mémorandum pour la Transparence et le Gouvernement ouvert, la première mesure que Barack Obama, l'alors président des États-Unis, a adoptée en 2009.

Le rôle des gouvernements et des administrations publiques connaît un processus de transformation permanente au sein de la société actuelle, notamment en raison de la vitesse et de l'ampleur des avancées technologiques, sociales, culturelles et économiques. Ainsi, compte tenu des exigences et des besoins des citoyens, les gouvernements et administrations publiques du monde entier cherchent à être de plus en plus transparents, accessibles et sensibles. S'ils parviennent à remplir ces objectifs, ils seront sur la bonne voie vis-à-vis de la gouvernance démocratique, d'une plus grande cohésion sociale et d'un développement économique prospère.

Le gouvernement ouvert s'appuie sur la transparence, la responsabilité, la participation et la collaboration, dont nous allons découvrir les caractéristiques à la lecture de ce guide. Il s'agit d'une nouvelle façon de concevoir la gouvernance des sociétés. Ainsi, ce guide a été conçu comme un outil du III Plan d'Action de l'Espagne du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.

Son objectif est de sensibiliser les lycéens et les professeurs aux valeurs et aux principes du gouvernement ouvert et de les faire participer au processus qui est mené à bien, de manière simultanée, dans beaucoup de pays du monde entier. On aspire à ce que tous les citoyens construisent ensemble un État plus ouvert et plus responsable, grâce à l'existence d'une population plus exigeante vis-à-vis des décisions des responsables politiques, des assemblées législatives, des juges ou des personnes qui se consacrent à la gestion des biens et des services publics.

Par ailleurs, l'approche choisie vise à permettre aux étudiants d'acquérir des **compétences sociales et civiques** fondamentales pour assurer leur épanouissement personnel, social et professionnel et leur permettre de s'intégrer dans la société de manière responsable et en étant conscients de ce qu'implique la participation à un système démocratique tel que le nôtre.

Date de clôture de l'élaboration : avril 2018

QUI A ÉLABORÉ CE GUIDE?



J. Ignacio Criado. Il est professeur du département de Sciences politiques et Relations internationales de l'Université autonome de Madrid et chercheur au Center for Technology in Governement, à l'université d'État de New York (SUNY at Albany). Il est aussi co-fondateur de Nova-

Gob et directeur général de NovaGob.Lab, le Laboratoire gouvernemental pour l'innovation publique. Il se consacre au conseil, à la recherche et à l'enseignement en matière de gouvernement ouvert, administration numérique, innovation publique, réseaux sociaux et administrations publiques, interopérabilité et collaboration inter-organisations. Il est l'auteur de nombreuses publications sur l'administration et la gestion publique. Il est responsable de matières portant sur l'innovation publique, le gouvernement ouvert et l'administration numérique notamment dans le cadre du Master en haute administration publique de l'Instituto Ortega y Gasset, du Master en administration publique de l'Institut National de l'Administration Publique, du Master en gestion publique de l'Université de Grenade ou encore du Master en démocratie et gouvernance de l'Université autonome de Madrid.



@jicriado



Vicente Pastor. Il fait partie de l'équipe de recherche du département de Sciences politiques et de Relations internationales de la Faculté de Droit de l'Université autonome de Madrid. Il est également chercheur au NovaGob.Lab, le Laboratoire gouvernemental pour l'innovation

publique. Il est titulaire d'une licence en sciences politiques et administration de l'Université de Valence. Il a également obtenu un Master en démocratie et gouvernance de l'Université autonome de Madrid et une licence en direction et analyse politique de l'Université de Valence. @vipaspa



@vipaspa

LES OBJECTIFS DE CE GUIDE

Ce quide a plusieurs objectifs. Entre autres, il vise à :

- Promouvoir la compréhension de l'administration publique et du gouvernement.
- **Générer une conscience civique** reposant sur les **principes de gouvernement ouvert** au profit de la société.
- Partager le **cadre conceptuel** commun existant à l'échelle internationale concernant le gouvernement ouvert, tout en restant ouverts au débat.
- Encourager l'exercice d'une citoyenneté démocratique et de la transparence.
- Présenter les bonnes pratiques en matière d'application et de mise en œuvre des politiques de gouvernement ouvert.

POURQUOI MAINTENANT? LE GOUVERNEMENT OUVERT ARRIVE

Le besoin d'avoir un **gouvernement ouvert** est devenu une priorité pour beaucoup de pays dans le monde entier. Des gouvernements et des administrations publiques dans plusieurs contextes coopèrent de plus en

plus pour donner de la visibilité à ce concept et à ses différentes dimensions.



Le **Partenariat pour un Gouvernement Ouvert** est une initiative multilatérale créée en 2011 qui compte désormais sur la participation de plus de 70 pays, y compris des gouvernements et des organisations de la société civile (notamment des ONG qui encouragent la transparence et la participation citoyenne). L'Espagne est membre du Partenariat depuis sa création et récemment 15 entités sous-nationales, c'est-à-dire des mairies et des régions, y ont également adhéré.

Que représente être membre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert ?

Pour devenir membre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert il faut approuver la <u>Déclaration Commune pour un Gouvernement Ouvert</u> (que vous pouvez consulter et télécharger en cliquant sur ce lien : https://www.opengovpartnership.org/declaraci-n-de-gobierno-abierto).

Consultez la Déclaration Commune pour un Gouvernement Ouvert et voyez avec vos camarades si vous connaissez d'autres déclarations comme celle-ci réalisées par d'autres organismes. Avec vos camarades, rédigez une déclaration pour un gouvernement ouvert adaptée aux circonstances particulières de votre établissement, de votre classe, d'une association à laquelle vous appartenez ou des jeunes en général. Vous pouvez la structurer en plusieurs paragraphes introduits par des verbes tels que « Nous membres, reconnaissons que... », « convenons que », « défendons que... » et ajouter un dernier paragraphe qui résume les engagements : « Et nous déclarons nous engager à... ». La finalité de cet exercice est que le groupe inscrive un ensemble d'objectifs dans le règlement visant à améliorer votre environnement moyennant la promotion de mesures sur le gouvernement ouvert.

III Plan de Gouvernement ouvert de l'Espagne et le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Nous vous invitons à consulter ce lien (http://transparencia.gob.es/transparencia/transparencia_Home/index/Gobierno-abierto/allIPlanAccion.html) qui vous mènera vers le III Plan de Gouvernement ouvert de l'Espagne, élaboré en coordination avec le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (https://www.opengovpartnership.org//). Cela vous permettra de voir comment est structuré ce document et d'identifier ses objectifs, ses caractéristiques principales et les domaines qu'il englobe, qui sont ensuite matérialisés sous la forme d'engagements (aujourd'hui, les membres du Partenariat ont rempli plus de 2 500 engagements sur le gouvernement ouvert). En analysant ce document de manière plus approfondie, vous constaterez que l'élaboration de ce guide constitue un des engagements figurant dans le III Plan de gouvernement ouvert de l'Espagne: Formation sur le gouvernement ouvert.



Source de l'image : https://www.opengovpartnership.org/

ADAPTER LE GOUVERNEMENT OUVERT AU MILIEU PÉDAGOGIQUE

Que peut-on faire pour faire connaître le **gouvernement ouvert** à des lycéens comme vous ? Bien qu'à ce stade de vos études vous ayez déjà assimilé certains concepts liés au secteur public, nous ne voulons pas nous contenter de vous expliquer en quoi consiste le **gouvernement ouvert**. Nous devons aller plus loin en ajoutant d'autres notions comme celles de gouvernement et d'administration publique, ainsi qu'en réalisant des activités pratiques pour vous aider à les comprendre en imaginant des situations concrètes pouvant vous concerner dans la vie quotidienne ou pouvant toucher vos proches (famille, amis, voisins, etc.).

Comment introduire le gouvernement ouvert dans les salles de classe ?

Dans les salles de classe :

- Encourager la participation aux processus de vote dans les établissements scolaires.
- Fournir des **informations** (nombre d'élèves par classe, planification des cours et des activités, etc.).
- Promouvoir la **prise de décisions** de manière collaborative parmi les élèves.
- Analyser les procédures de prise de décisions au sein du conseil d'établissement et publier les accords adoptés.

Dans la vie quotidienne :

- Générer une conscience civique chez les élèves en s'appuyant sur les principes du gouvernement ouvert.
- Faire connaître le gouvernement et l'administration aux étudiants.

Par exemple, pour suivre les principes du **gouvernement ouvert**, votre établissement pourrait vous fournir les données d'évaluation des étudiants. Ainsi, vous pourriez demander aux professeurs de vous communiquer le nombre d'élèves ayant validé les examens finaux au cours des cinq dernières années. (Attention: il faut veiller à ne pas divulguer les données personnelles des étudiants car cela est interdit par la loi). Ces informations permettent de connaître le pourcentage d'élèves ayant validé une matière par rapport au nombre d'élèves inscrits ainsi que de suivre leur évolution sur cette période. De cette manière, l'activité des personnes qui travaillent pour les administrations publiques, dans ce cas particulier les établissements scolaires, devient transparente.

Élections pour le conseil d'établissement

Avez-vous déjà envisagé de vous présenter aux élections pour faire partie du conseil d'établissement de votre lycée ? Dans ce contexte, de nombreuses possibilités de travailler en observant les principes du **gouvernement ouvert** s'offrent à vous. Par exemple, vous pouvez créer un groupe sur une plate-forme sociale incluant tous les élèves de l'établissement afin de pouvoir collaborer et échanger des informations concernant les questions en lien avec les réunions du conseil : les cours, les horaires, le règlement intérieur ou toute autre question pertinente que vous souhaitez aborder. Si vous ne voulez pas être élu comme représentant au conseil d'établissement, ne vous en faites pas. Vous pouvez le proposer à d'autres personnes du groupe qui souhaitent se porter volontaires. Elles vont certainement très bien réussir!

L'exemple précédent montre que pour encourager la participation et l'engagement citoyen, c'est-à-dire promouvoir le gouvernement ouvert, il faut commencer par les écoles. Pour cela, il faut faciliter le dialogue, adopter de nouvelles pratiques et avoir des contacts avec les autres sur un pied d'égalité. Vous aussi vous pouvez contribuer à la mise en œuvre du gouvernement ouvert!

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE SUR LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Qu'est-ce que l'administration publique ? Et le gouvernement ? Comment peut-on les différencier ? Il s'agit d'une question épineuse car tous les deux représentent le pouvoir exécutif.

En Espagne, le **gouvernement** est un **organe à caractère politique** qui existe **en vertu de la Constitution**. Le gouvernement est formé par une personne qui exerce la présidence et par un nombre variable de personnes qui sont à la tête des ministères mis en place pour chaque période ou législature (normalement pendant quatre ans). Les communautés autonomes disposent aussi de leur propre gouvernement.

L'administration publique est un ensemble d'organes permanents qui servent les intérêts généraux de manière objective et qui agissent en appliquant les principes de l'efficacité, de



la hiérarchie, de la décentralisation et de la coordination, toujours conformément à la loi. En suivant les structures des différents niveaux du gouvernement, nous trouvons aussi l'administration publique à l'échelle étatique, régionale et locale. L'administration est **soumise à la direction politique** des différents gouvernements ainsi qu'aux lois établies par le pouvoir législatif (le Parlement).

Ainsi, il faut savoir que le **pouvoir exécutif**, qui est celui qui applique et exécute les lois approuvées par le Parlement (pouvoir législatif), est composé de l'**ensemble formé par le gouvernement et l'administration**. Nous allons maintenant utiliser le concept de gouvernement ouvert pour définir de manière conjointe ces deux branches du pouvoir exécutif.

L'image ci-après montre que le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire font partie de l'« État ouvert », dont l'essence est dérivée d'une société ouverte. La notion d'État ouvert regroupe l'ensemble des pouvoirs de l'État. On peut donc parler d'une évolution de l'application du gouvernement ouvert au sein de l'administration publique vers la mise en œuvre de l'État ouvert, avec l'adoption de politiques de gouvernement ouvert dans tout le secteur public. Dans ce guide, nous allons nous limiter à la notion de gouvernement ouvert (gouvernements et administrations ouvertes), mais n'oubliez pas que cette notion est aussi liée aux autres pouvoirs de l'État, ainsi qu'à la société dans son ensemble, car nous faisons tous partie de cette dernière, y compris vous.



Image 1. La société ouverte

GOUVERNEMENT OUVERT: DE QUOI S'AGIT-IL?

Le **gouvernement ouvert** est le **modèle de gouvernement** de nos sociétés qui favorise la **transparence** et la **responsabilité** au sein des gouvernements et des administrations publiques, la **participation** citoyenne et la **collaboration** avec d'autres parties prenantes. Tout cela repose sur un dialogue renforcé et un plus grand équilibre entre les dirigeants et le reste des citoyens.



Vous trouverez ci-dessous une définition que vous pouvez analyser avec le professeur et avec toute la classe et dans laquelle sont mis en relief deux des objectifs du gouvernement ouvert : l'amélioration du processus de prise de décisions et une plus grande implication des citoyens dans la gestion des affaires publiques.

Le gouvernement ouvert est un moyen d'interaction sociopolitique reposant sur la transparence, la responsabilité, la participation et la collaboration et permettant de
mettre en place une gouvernance plus ouverte, avec un
meilleur équilibre entre le pouvoir des gouvernements et
le pouvoir des gouvernés, tout en reconnaissant le rôle
coresponsable des citoyens. Les objectifs recherchés
sont l'amélioration du processus de prise de décisions et
une plus grande implication des citoyens dans la gestion
des affaires publiques moyennant l'augmentation des
connaissances et la mise en place de l'innovation publique.

Source: Définition collaborative. Discussion sur le réseau social NovaGob.

La définition de **gouvernement ouvert** souligne le besoin de trouver un **meilleur équilibre entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés**, mais elle met aussi en exergue l'importance de **reconnaître le rôle coresponsable qu'ont les citoyens dans leur ensemble**. Cela signifie que

le **gouvernement ouvert** est un moyen de diriger les sociétés dans lequel il existe un rapprochement entre les représentants élus, les personnes qui travaillent dans les administrations publiques et le reste des citoyens. En outre, il faut que nous les citoyens, c'est-à-dire vous, vos familles, vos amis et toute la société, nous nous impliquions au quotidien vis-à-vis du **gouvernement ouvert** pour qu'il devienne une réalité.

Contexte et évolution

Le terme « gouvernement ouvert » est apparu au cours du siècle dernier comme une notion qui cherchait à diminuer l'opacité et le manque de transparence dans les actions des gouvernements et des administrations publiques, tout en faisant participer les citoyens au suivi et à l'examen de leur fonctionnement. Malgré le temps passé, nous nous trouvons actuellement dans une situation très semblable à celle des débuts du gouvernement ouvert. La société dans laquelle nous vivons a récupéré la notion de gouvernement ouvert pour plusieurs raisons, des circonstances qui n'existaient pas à l'époque, que nous pouvons résumer dans le tableau ci-dessous.

Facteurs qui favorisent le gouvernement ouvert

- Un plus grand engagement en faveur de la culture de la transparence.
- Une plus grande prise de conscience des problèmes de corruption et de la mauvaise utilisation des ressources publiques qui occupent une place plus importante dans les médias.
- La diffusion de la **culture participative** dans un monde de plus en plus connecté.
- Le besoin qu'ont les gouvernements et les administrations publiques de collaborer avec un plus grand nombre d'acteurs pour trouver une solution à des problèmes sociaux complexes.
- L'apparition de **nouveaux moyens de communication** fondés sur les nouvelles technologies.
- La construction d'une société en réseaux à l'échelle mondiale, notamment grâce à l'utilisation des réseaux sociaux et des technologies du web 2.0.

Les changements les plus récents ont pu se produire grâce aux nouvelles formes de communication entre les êtres humains. Ces nouvelles formes de communication sont nées grâce à Internet, le réseau des réseaux, et au développement rapide de ladite « société en réseaux » ainsi que grâce à l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication, des réseaux sociaux et du web 2.0.

Par exemple, les ordinateurs, les téléphones portables ou les tablettes deviennent un outil pour apprendre et pour travailler et ils nous permettent de réaliser un plus grand nombre d'activités moyennant ces réseaux de communication comme participer à une discussion entre amis ou entre parents sur WhatsApp, partager une idée sur Twitter ou Instagram visant à améliorer la ville ou le village où nous habitons ou encore consulter un portail de transparence pour savoir ce que font les représentants politiques de notre mairie. Et nous pouvons faire tout cela n'importe où moyennant un appareil connecté à Internet!

Wikipédia. Y avez-vous déjà fait une recherche ? Y avez-vous déjà contribué ?

Saviez-vous que Wikipédia est la plus grande encyclopédie de savoir de l'Histoire de l'Humanité? On trouve sur Wikipédia plus de 45 millions d'articles rédigés dans près de 300 langues différentes et élaborés de manière collaborative, c'est-à-dire grâce à l'effort de contributeurs bénévoles, dans différents endroits de la planète. Vous pouvez chercher la définition de gouvernement ouvert sur Wikipedia (https://es.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Portada) pour vérifier comment elle est structurée en termes de format et de contenu et pour approfondir le sujet.

Par ailleurs, saviez-vous que vous aussi vous pouvez contribuer au développement de Wikipédia? Vous pouvez créer de nouveaux articles ou compléter ceux qui existent déjà. Consultez l'article portant sur votre commune et ajoutez dans l'onglet « Modifier » les données manquantes, comme le nombre d'écoles, de collèges et de lycées. Pour cela, créez une sous-partie intitulée « Éducation » et décrivez le nom des établissements et leur histoire. Si vous ne connaissez que le vôtre, ne vous inquiétez pas, vous pouvez partager l'article et inviter les élèves d'autres établissements à y participer. C'est le meilleur moyen de créer le meilleur contenu!



Source de l'image :https://es.wikipedia.org/wiki/Gobierno_abierto

C'est pour cela que la réapparition du concept de **gouvernement ouvert** est indissociable d'un contexte social, économique, culturel et politique dans lequel les technologies sont de plus en plus importantes et où les moyens de communication ont profondément changé. En fait, si ces nouveaux outils n'existaient pas, nous ne pourrions pas parler du concept de **gouvernement ouvert** tel qu'il est décrit dans ce document.

Créer un cadre conceptuel commun

Le **gouvernement ouvert** ce n'est pas seulement l'utilisation des technologies au sein des gouvernements et des administrations publiques. Il est possible d'appliquer la plupart des caractéristiques du **gouvernement ouvert** sans utiliser les technologies, cela dépend de notre attitude en tant que citoyens qui souhaitent favoriser les pratiques démocratiques, mais aussi de notre capacité à nous impliquer dans les affaires communes à toute la société et à comprendre que nous pouvons aider les représentants politiques à travers nos idées et nos actions vis-à-vis des sujets nous concernant dans la vie de tous les jours. Pour pouvoir affirmer que les gouvernements et les administrations publiques réunissent les conditions permettant de les qualifier d'« ouverts », il faut qu'ils respectent au moins les conditions figurant dans le tableau gris ci-dessous.

Un gouvernement est ouvert si:

- Il utilise les canaux de communication directe qu'utilisent déjà les citoyens pour l'écoute active et pour faciliter le processus de réponse.
- Il publie sur les portails web toutes les informations gérées ou générées à partir de fonds publics, dans un format permettant leur réutilisation (données ouvertes).
- Il fournit des outils permettant aux citoyens, aux employés du gouvernement et aux professionnels d'autres organisations du secteur public de participer directement.
- Il favorise la collaboration avec d'autres gouvernements et administrations publiques ainsi qu'avec des organisations de la société civile (entreprises et ONG), pour trouver une solution aux problèmes sociaux.

Activité: carte mentale, un « nuage de mots-clés »

Imaginez un nuage de mots-clés dans lequel figurent les termes que nous avons cités dans les parties précédentes. Gouvernement ouvert occuperait un plus grand espace alors que transparence, responsabilité, participation et collaboration auraient une place secondaire d'où découleraient les autres concepts: données ouvertes, intégrité publique, intelligence collective, responsabilité partagée, réutilisation des données publiques, valeur publique, etc.



C'est une activité que vous devez faire en groupe, en mettant ainsi en application un des piliers du gouvernement ouvert : la collaboration. Après avoir constitué des groupes de 3 ou 4 personnes, vous pouvez choisir une des options suivantes :

- 1) Créer une carte mentale dans laquelle vous allez disposer les concepts en rapport avec le gouvernement ouvert sur lesquels nous travaillons.
- 2) Choisir un des concepts (transparence, responsabilité, participation, collaboration) et élaborer une infographie ou une affiche numérique dans laquelle la notion est expliquée à l'aide de supports visuels.

Osez-vous partager votre travail sur les réseaux sociaux ? Créez un document numérique (une infographie ou une affiche) dans lequel vous dessinerez votre propre nuage de mots-clés, puis partagez-le sur les réseaux sociaux et comparez-le à ceux de vos camarades. Avez-vous établi les mêmes liens entre les concepts ?

On pourrait affirmer que le **gouvernement ouvert** est l'objectif final, et que pour y arriver il faut passer par des objectifs intermédiaires, c'est-à-dire utiliser la **transparence**, la **responsabilité**, la **participation** et la **collaboration** dans la vie quotidienne. Ces outils sont caractérisés par différents éléments comme les données ouvertes et la réutilisation de ces données, l'intégrité publique, la valeur publique, l'intelligence collective, la responsabilité partagée, etc., qui sont fondamentales pour contextualiser chacune des étapes vers le **gouvernement ouvert**

Principes et valeurs

Le **gouvernement ouvert** c'est tout d'abord un changement de **valeurs**. Ces nouvelles valeurs sont comme le vent qui souffle sur les voiles du bateau qui nous mène vers un **gouvernement ouvert**. Elles doivent donc être prises en compte dans les actions des gouvernements et des administrations publiques, ainsi que par les personnes qui y travaillent et par la société en général. Parmi les valeurs les

plus importantes devant être développées pour atteindre un **gouvernement ouvert**, il faut souligner :

- **Ouverture.** Éviter la non-communication de ce qui est fait et des conséquences que tout cela peut avoir sur les autres.
- Confiance mutuelle. Faire confiance aux gouvernements et aux administrations publiques, tout comme eux aussi font confiance aux citoyens.
- Coopération. Promouvoir à tout moment les actions et les attitudes de collaboration avec d'autres personnes et organisations dans le but d'arriver à de meilleurs résultats que ceux que nous pourrions obtenir en travaillant individuellement ou de manière isolée.
- Principe d'inclusion. Ne pas accepter les actions entraînant l'exclusion de certains groupes de personnes en raison de leur statut socioéconomique, de leur sexe, de leur appartenance ethnique, leur religion, leurs idées politiques ou parce qu'elles ont un handicap physique ou mental.
- **Intégrité**. Il faut toujours faire preuve de rigueur, de loyauté, d'honnêteté, d'impartialité et de bonne foi.
- Innovation. Être capable de mettre en œuvre de nouvelles façons de faire les choses, indépendamment des anciennes méthodes, et d'explorer de nouvelles formes de pensée.

Avantages pour la société

La mise en œuvre du **gouvernement ouvert** peut entraîner des **progrès pouvant prendre la forme d'avantages sociaux, politiques et économiques** pour l'ensemble de la société. Le tableau ci-dessous présente les **avantages sociaux** découlant du gouvernement ouvert. Comme son nom l'indique, il s'agit de questions qui touchent toute la société et donc, qui vous concernent vous aussi.

Avantages sociaux découlant du Gouvernement ouvert

- Augmentation de la prise de conscience et du contrôle des affaires publiques de la part de la société.
- Accroissement de la capacité d'influence dans la prise des décisions politiques.
- Favorisation de l'échange d'expériences, de points de vue et de connaissances moyennant les réseaux sociaux numériques.
- Amélioration de la collaboration entre la société et l'administration moyennant l'échange de connaissances.
- Possibilité de proposer l'inscription de certains sujets dans l'agenda publique.
- Promotion de la participation et de l'implication dans les actions du gouvernement et de l'administration publique.

Les avantages politiques ont un effet sur les gouvernements et les administrations publiques ainsi que sur le fonctionnement du système démocratique en général. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

Avantages politiques découlant du Gouvernement ouvert

- Renforcement de la démocratie
- Facilitation de la responsabilité
- Promotion de la participation et de la collaboration citouenne
- Ouverture des administrations publiques grâce à l'adoption de mesures de transparence.
- Regain de confiance dans les institutions démocratiques par les citoyens
- Renforcement de l'État de droit
- Gains d'efficience au sein de l'administration publiques.

Enfin, les **avantages économiques** touchent l'ensemble de la société étant donné que le **gouvernement ouvert** facilite le progrès économique.

Avantages économiques découlant du Gouvernement ouvert

- La corruption devient beaucoup plus compliquée dans n'importe quel domaine du secteur public.
- L'asymétrie d'information entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés est éliminée, ce qui permet de rapprocher l'administration publique et les citoyens.
- Les conduites responsables sont encouragées et les attitudes et les actions incorrectes sont limitées.
- La sécurité juridique augmente, ce qui entraîne à son tour une stimulation des investissements.

LES TROIS PILIERS DU GOUVERNEMENT OUVERT

Comme nous l'avons déjà vu, le gouvernement ouvert s'appuie sur trois piliers fondamentaux : la transparence (qui englobe la responsabilité), la participation et la collaboration.

La **transparence** au sein des gouvernements et des administrations publiques consiste à **ouvrir toutes les affaires liées au gouvernement** et à l'administration publique pour que les citoyens aient accès aux informations – en format réutilisable – et qu'il y ait un rapprochement avec les institutions.

La participation citoyenne est définie comme le processus moyennant lequel les citoyens peuvent s'impliquer dans la conception, la gestion et l'application des politiques publiques, en cherchant à en faire partie (et pas seulement d'y prendre part), en élargissant leurs droits et en créant des obligations vis-à-vis du bien commun.

La **collaboration** est le processus moyennant lequel les gouvernements et les administrations publiques **travaillent de manière** conjointe avec d'autres gouvernements ou administrations publiques ou avec le secteur privé et la société civile pour définir les politiques publiques et pour améliorer les services publics. En d'autres termes, la collaboration consiste à créer de nouveaux espaces de rencontre, de dialogue et de travail pour favoriser la co-création d'initiatives et la co-production de services.

LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Le contexte du gouvernement ouvert sera développé dans les chapitres suivantes de ce guide en s'appuyant sur ces trois concepts et sur les notions qui en découlent.

Définition

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la transparence et la responsabilité sont le point de départ de notre chemin vers le gouvernement ouvert. La transparence est un ensemble d'actions moyennant lesquelles les citoyens ont le droit de prendre connaissance des informations que détiennent les gouvernements et les administrations publiques. En d'autres termes, nous pouvons définir l'application de la transparence comme l'ensemble de mécanismes moyennant lesquels les gouvernements et les administrations publiques doivent publier les informations sans qu'elles leur aient été demandées, en plus de garantir le droit d'accès à tout autre renseignement sur demande d'un individu ou d'une organisation.

Pour ce qui est de la **responsabilité**, il s'agit de l'obligation des gouvernements et des administrations publiques de rendre des comptes sur leurs actions et d'assumer la responsabilité des décisions qu'ils prennent. C'est pour cela que la **transparence et la responsabilité** vont de pair : pour que nous puissions exiger aux gouvernements et aux administrations publiques d'être responsables de ce qu'ils font et des décisions qu'ils prennent, il faut que nous puissions accéder à toutes les données dont ils disposent. Ces deux piliers sont fondamentaux pour que nous puissions continuer d'avancer vers un **gouvernement ouvert**.

La métaphore des murs de verre



Ainsi, la transparence permet aux citoyens de savoir ce que font les gouvernements et les administrations publiques ainsi que de prendre connaissance des actions réalisées et des décisions prises par les pouvoirs publics. C'est ce que l'on appelle les murs de verre. Imaginez la situation suivante : les murs de la mairie sont entièrement en verre transparent et tous les habitants de la ville ou du village peuvent voir ce qu'il s'y passe. Cela nous aiderait à consolider le pilier de la responsabilité, car nous pourrions demander des comptes en cas de mauvaise utilisation des ressources publiques.

Comment rechercher ou demander des informations

En Espagne, il existe depuis 2013 une **loi sur la transparence, l'accès à l'information publique et la bonne gouvernance.** Elle inclut aussi bien la publicité active via les portails web des administrations que le droit d'accès dont jouissent les citoyens.

Qu'est-ce que la **publicité active** ? La publicité active répond à l'obligation de publier certaines données et informations sur les portails de transparence des administrations publiques. Ces informations doivent être mises à jour régulièrement sans qu'il soit nécessaire de le demander préalablement, de sorte que tout le monde puisse y accéder à tout moment en ayant la conviction qu'elles sont suffisantes, pertinentes et mises à jour.

Le droit d'accès à l'information inclut la capacité que nous avons en tant que citoyens de demander tout renseignement que nous souhaitons obtenir de la part des gouvernements et des administrations publiques moyennant les mécanismes prévus par la loi sur la transparence, dans le respect des limites établies par cette même loi.

Les **portails de transparence** constituent un des **outils** dont disposent les administrations pour garantir la transparence. Un portail de transparence est un **site web** qui contient toutes les informations que l'administration met à la disposition des citoyens. Nous pouvons y trouver, entre autres : les **budgets** des administrations publiques, les **salaires** des hauts responsables, les **catalogues des biens**, les contrats, les **subventions ou les conventions** avec d'autres administrations publiques ou entités, et ainsi de suite.

En guise d'exemple, nous pouvons citer le **Portail de transparence du gouvernement espagnol**, qui dispose de plus d'un million et demi de registres accessibles. Les communautés et villes autonomes ainsi que les administrations locales disposent aussi de leur propre portail de transparence.

Portail de transparence du gouvernement espagnol

En accédant au Portail de transparence du gouvernement espagnol (htm), vous pourrez vous rendre compte de la quantité de données et d'informations qu'il détient. Nous vous lançons le défi de naviguer sur le site et de chercher les CV des ministres du gouvernement. Vous pouvez aussi accéder au portail de transparence d'une autre institution et faire les mêmes vérifications. Les salaires des hauts responsables doivent être accessibles sur les portails de transparence de toutes les administrations publiques, vous pouvez donc aussi les chercher sur le portail de transparence de votre communauté autonome (ils sont tous répertoriés à la fin de ce guide) ou même sur le portail de votre mairie. Nous vous invitons aussi à consulter l'agenda public d'un haut responsable, une information qui est publique, et à le comparer à son activité sur les réseaux sociaux. L'agenda figurant sur le portail est-il complet ?



Source de l'image :http://transparencia.gob.es/transparencia/transparencia_Home/index.html

Les portails de transparence sont divisés en plusieurs sections :

- Informations institutionnelles, c'est-à-dire les informations relatives à la gouvernance de l'institution. Elles facilitent la responsabilité.
- Informations légales, c'est-à-dire les lois pertinentes relatives à l'administration propriétaire du portail de transparence.
- **Informations économiques**, c'est-à-dire toutes les informations concernant les budgets.

Comment exerçons-nous notre droit d'accès?

Il est possible qu'une information concrète qui nous intéresse ne soit pas disponible sur le portail de transparence et que nous voulions exercer notre **droit d'accès**. Par exemple, les moyennes des examens d'accès à l'université de tous les établissements dans chaque communauté autonome. Il n'est pas obligatoire de publier ces données. Toutefois, il est arrivé que plusieurs communautés autonomes demandent ces informations dans l'exercice du droit d'accès et les administrations autonomes les ont donc publiées. Dans certains cas, elles ont même été définitivement intégrées au portail de transparence.



À la fin de ce guide, vous trouverez des liens vers les portails de transparence de toutes les communautés autonomes. Choisissez la vôtre et essayez de voir si les données dont il est question sont disponibles. Si elles ne le sont pas, vous pouvez exercer votre droit d'accès à l'information en les demandant.

Pour exercer le **droit d'accès à l'information**, on trouve sur le portail de transparence des **formulaires ou d'autres moyens de contact** que nous pouvons utiliser pour demander les informations dont nous avons besoin. L'administration dispose alors d'un **délai de 30 jours** pour répondre et fournir les renseignements demandés.

Que se passe-t-il si l'administration ne répond pas ? Si l'administration ne répond pas à une demande, il est possible de former un recours devant le Conseil de transparence compétent. Les Conseils de transparence sont des organes qui existent à l'échelle nationale et régionale dans certaines communautés autonomes et qui sont

chargés de garantir la transparence au sein des administrations publiques en Espagne et de résoudre ce type de situations.

Il faut tenir compte du fait que toutes les données ne sont pas publiques et qu'elles ne peuvent pas toujours être fournies à la personne qui les demande. Il existe des sujets sensibles dont les informations ne peuvent pas être divulquées. En ce sens, l'article 14 de la loi 19/2013 sur la transparence, l'accès à l'information publique et la bonne gouvernance établit que les administrations publiques et les gouvernements ne peuvent pas diffuser les informations lorsque celles-ci peuvent porter atteinte à la sécurité nationale, la défense, les relations étrangères ; la sécurité publique ; la prévention, l'enquête et la sanction d'infractions pénales, administratives ou disciplinaires ; l'égalité des parties dans les procédures judiciaires ; les fonctions administratives de surveillance, d'enquête et de contrôle; les intérêts économiques et commerciaux ; la politique économique et monétaire, le secret professionnel et la propriété intellectuelle et industrielle ; la garantie de la confidentialité ou le secret requis dans les processus de prise de décisions et la protection de l'environnement. L'application de ces limites doit toujours être justifiée et fournie pour chaque cas particulier. Dans une situation de conflit, il est possible de demander au Conseil de transparence et de bonne gouvernance d'agir en tant que médiateur. En outre, l'article 15 règlemente les limites dérivées de la protection des données à caractère personnel.

Le Conseil de transparence et de bonne gouvernance

Sur son site web vous trouverez les détails vous permettant de lancer une procédure de réclamation pour demander qui n'a pas été fournie par une administration. Vous y trouverez aussi les résolutions émises sur les recommandations de transparence à l'intention de différentes administrations et organismes publics. Consultez les sujets sur lesquels portent certaines de ces résolutions en cliquant sur le lien suivant :http://www.consejodetransparencia.es/ctHome/Actividad/Resoluciones.html et demandez à l'administration de votre choix des informations sur ces résolutions en invoquant le fait qu'il s'agit d'une décision du Conseil de transparence et de bonne gouvernance. Le rôle des conseils de transparence est de garantir le respect effectif de celle-ci, y compris dans les communautés autonomes.



Source de l'image : http://www.consejodetransparencia.es/ct_
Home/index.html

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Définition

La participation citoyenne est l'étape suivante vers un **gouvernement ouvert**. La **participation citoyenne** vise à impliquer l'ensemble de la société dans les actions et les décisions qui nous concernent. Dans le passé, on considérait que la conception et la mise en œuvre d'actions publiques en lien avec l'éducation, le sport, les bibliothèques, le transport public ou les parcs et jardins relevaient presque de la seule compétence des représentants publics.

La participation dans le cadre du gouvernement ouvert implique aussi de changer cette façon d'agir pour que toutes les personnes soient parties prenantes des mesures que doivent adopter et mettre en œuvre les gouvernements et les administrations publiques. En somme, la participation citoyenne implique tous les individus dans les politiques publiques, c'est-à-dire, dans l'éducation, la santé, les transports, l'environnement, etc., soit tous les sujets qui concernent l'ensemble de la société. La participation citoyenne permet de renforcer la position active des citoyens vis-à-vis de la gestion des questions d'intérêt public.

Grâce aux mécanismes de participation, la société pourra exprimer son avis sur tous les projets publics la concernant. De plus, la participation est aussi essentielle pour que les gouvernements et les administrations publiques puissent prendre connaissance des idées et des savoirs qui sont aujourd'hui dispersés au sein de la société.

Quoi qu'il en soit, la participation citoyenne doit être bien planifiée pour éviter certains problèmes, par exemple le fait que seulement certains groupes de personnes y participent ou que cette participation ne se traduise pas par des changements réels pour la société.

Comment participons-nous?

Les élections constituent le moyen de participation politique principal mais aussi le plus connu. Cependant, dans le contexte du gouvernement ouvert, la participation va beaucoup plus loin.

D'une part, la participation aux affaires publiques découle de la relation qu'entretiennent les gouvernements et les administrations publiques avec les citoyens pour créer et évaluer les politiques publiques.



Par exemple, on pourrait lancer une pétition pour que le gouvernement central adopte une modification de la loi pour interdire progressivement les produits en plastique comme les assiettes, les gobelets et les autres produits fabriqués avec des matériaux difficiles à recycler et à réutiliser. Il existe aussi la possibilité de participer à une consultation citoyenne sur la consommation de boissons sucrées par les enfants, dans laquelle il est demandé au gouvernement de la communauté autonome d'interdire que les menus de la cantine dans les écoles incluent des boissons sucrées ou des viennoiseries.

Activité: brainstorming

Les décisions prises par les pouvoirs publics créent toujours des débats: la construction d'une place par la mairie, la création d'un plan emploi jeunes par le gouvernement central ou la décision d'une communauté autonome d'organiser un grand événement pouvant avoir un coût considérable. À votre avis, quels sujets et quelles questions pourraient être soumis à une consultations citoyenne? Quelles propositions pourraient être soumises à une consultation reposant sur la participation de l'ensemble de la société? Travaillez avec vos camarades pour élaborer une liste de thèmes et choisissez ensemble trois thèmes fondamentaux.

D'autre part, la participation dans le cadre de la conception de services publics vise à intégrer le point de vue et l'expérience des individus en tant qu'utilisateurs de certains services publics, comme les élèves d'un collège ou d'un lycée, une personne malade qui se rend dans un centre de santé ou un sportif qui va au gymnase municipal. L'objectif de ce type de participation est de contribuer à la conception, à la redéfinition ou à l'amélioration des services publics. C'est-à-dire, dans les cas précédents, le collège/lycée, le centre de santé ou le gymnase.

Par exemple, une mairie peut lancer un processus de consultation ou créer une équipe de travail avec les habitants du quartier pour l'amélioration globale de l'administration. Dans le cadre de ces réunions, une association d'entrepreneurs peut évoquer le besoin d'améliorer l'accessibilité du quartier moyennant de nouvelles infrastructures permettant aux véhicules de transport de marchandises d'y accéder plus facilement.

Par exemple, les personnes chargées de l'organisation des activités d'une **salle omnisports** peuvent tenir une réunion avec des représentants des équipes et des clubs de la commune pour connaître les besoins propres à chaque discipline. Cela permettra de simplifier la planification des espaces et des horaires nécessaires pour chaque sport en fonction des besoins identifiés. Dans ce cas-là, la participation citoyenne permet d'améliorer la conception du service et cela montre qu'en écoutant les citoyens il est possible d'améliorer l'action du gouvernement et des administrations publiques.

La participation au Conseil scolaire de l'État

Comme nous l'avons vu, nous disposons d'autres moyens de participation comme les organes consultatifs, les suggestions ou les plaintes, le droit de pétition, etc. Le Conseil scolaire de l'État, qui est l'organe de participation des secteurs directement liés au milieu de l'éducation, en est un exemple. Il s'agit en fait de l'organe qui est saisi pour proposer des modifications des lois en matière d'éducation en Espagne.

En outre, le Conseil scolaire de l'État est chargé d'approuver tous les ans le rapport sur l'état du système éducatif, dans lequel figurent les propositions visant à améliorer l'enseignement ayant obtenu les soutiens nécessaires de la part des membres.



Dans le contexte actuel, la participation citoyenne peut aller plus loin grâce à Internet et aux réseaux informatiques. Dans les exemples précédents, la participation était comprise de manière présentielle : assemblées, réunions, groupes de débat, etc. : il était nécessaire d'être sur place à un endroit et à un instant donnés pour pouvoir participer.

Aujourd'hui, Internet constitue un nouvel espace pour la participation citoyenne. Les citoyens disposent de plusieurs outils leur permettant de partager publiquement une idée, une proposition, une suggestion, etc., en interagissant avec les gouvernements et les administrations publiques et avec d'autres personnes sur un pied d'égalité, n'importe où et sans qu'il soit nécessaire d'être présent. En d'autres termes, les citoyens peuvent développer de nouveaux moyens de se rapprocher des institutions politiques en rompant avec les normes traditionnelles. Pour cela, il est indispensable d'exploiter les avantages offerts par les technologies, tout en étant conscients de leurs limites.



Plateformes de participation citoyenne sur Internet

En Espagne, les mairies se sont montrées très actives s'agissant de développer des plateformes spécialisées sur Internet pour permettre la participation citoyenne. On trouve de nombreux exemples dans toutes les communautés autonomes et dans toutes les provinces mais on ne peut en citer que quelques-uns. Nous avons donc choisi deux des plus grandes villes espagnoles : Séville et Madrid.

Dans les deux cas, la mairie a développé une plateforme spécialisée sur Internet (à Séville, Decide Sevilla et à Madrid, Decide Madrid) pour promouvoir la participation citoyenne. Consultez ces deux sites web avec votre enseignant pour identifier les options de participation et les opportunités offertes aux citoyens. Notez-en quelques-unes sur une liste puis analysez-les avec vos camarades.



Source de l'image : https://www.sevilla.org/DecideSevilla/



Source de l'image : https://decide.madrid.es/

Afin de mieux comprendre en quoi consisterait cette nouvelle participation citoyenne, il faut mettre en avant le travail réalisé par les mairies pour promouvoir la **participation citoyenne** via Internet. Sur la page web générale ou sur un site spécialisé, certaines mairies permettent

aux habitants de décider comment sera dépensé l'argent (en choisissant parmi plusieurs options), alors que d'autres réalisent des consultations sur le nouveau nom d'une rue ou sur un projet de rénovation d'une place publique. Et cela nous permet de participer depuis le lycée, la bibliothèque ou la maison, à n'importe quel moment de la journée!

LA COLLABORATION

En quoi consiste-t-elle?

La collaboration constitue la dernière étape de notre voyage vers le gouvernement ouvert. Il s'agit de la création de nouveaux espaces de rencontre, de dialogue et de travail auxquels participent tous les gouvernements et les administrations publiques, en incluant d'autres organisations de la société civile (ONG), syndicats, organisations entrepreneuriales, ainsi que des communautés de citoyens, en vue de co-créer et de coproduire des services publics. Le concept de collaboration met l'accent sur la valeur de l'innovation qui, comme vous le savez, consiste à faire les choses d'une autre façon, voire à faire les choses avant même qu'elles aient été imaginées.

Les éléments clés de la **collaboration** dans le cadre du gouvernement ouvert sont variés. D'une part, il est important que les différents gouvernements et les administrations publiques (les mairies, les communautés autonomes et l'administration générale de l'État) travaillent ensemble et qu'ils développent des solutions communes au profit de toute la société.

D'autre part, la participation d'autres acteurs sociaux est fondamentale car les gouvernements et les administrations publiques ne peuvent plus proposer de solutions aux problèmes sociaux de manière isolée, car ces derniers sont de plus en plus complexes. Il s'agit de prendre conscience du fait que d'autres acteurs de la société comme les entreprises, les organisations du troisième secteur (ONG), etc. peuvent contribuer activement au profit de l'ensemble de la société en partageant des idées, des propositions et des solutions.

La collaboration ne peut bien évidemment pas être comprise sans la participation de tous. Les citoyens constituent le principal atout de la collaboration pour un gouvernement ouvert, dans la mesure où tout individu dispose de capacités, de connaissances et de savoirs qui peuvent être utiles pour trouver une solution à un problème concret touchant la société.

Comme vous pouvez vous en douter, la **collaboration** pour construire un **gouvernement ouvert** met en relation un grand nombre de parties prenantes, de connaissances et d'idées, ce qui requiert un profond changement culturel. Les efforts de collaboration, en réseau et connectés constituent une valeur en soi et il est nécessaire de promouvoir de nouvelles approches pour connaître les problèmes, les méthodologies de travail et les pratiques en vue de trouver des solutions innovantes.

En somme, la collaboration est composée d'initiatives qui naissent au sein de la société civile pour générer une valeur publique, c'est-à-dire qu'elles améliorent la vie d'un ensemble de citoyens qui sont concernés par une problématique. Par exemple, dans votre cas vous pourriez créer une communauté dans le domaine de l'éducation visant à améliorer les résultats scolaires. La collaboration entre les

différentes parties prenantes de cette communauté (élèves, professeurs, familles, spécialistes, etc.) se traduirait par la création d'un prototype d'innovation pouvant être utilisé dans d'autres environnements éducatifs au-delà de votre propre collège.

Collaborer pour renforcer la transparence au sein des administrations locales

Nous pouvons prendre comme exemple de collaboration un groupe de mairies qui essayent de trouver une solution à un problème commun ou de promouvoir une mesure de façon conjointe, (comme la promotion de la transparence au sein de l'administration locale). Pour y arriver, les mairies doivent travailler ensemble à travers la Fédération espagnole des municipalités et des provinces (FEMP), mais elles peuvent en outre créer une communauté avec tous les acteurs prêts à contribuer au renforcement de la transparence au sein des institutions (entreprises, organisations du troisième secteur -ONG, etc. ainsi que des groupes de citoyens voulant y participer).

L'application de la **collaboration** requiert d'imaginer des solutions innovantes, tout en faisant les choses différemment ou en faisant ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Pour cela, il faut proposer des solutions pour le bien commun et ayant un effet positif sur différents plans : l'environnement, la santé des personnes, la qualité de vie de ceux qui habitent dans le centre-ville, la durabilité des magasins du quartier, etc. Comme vous pouvez l'imaginer, ce n'est pas facile de trouver des solutions ou des idées mettant tout le monde d'accord.

Application de la co-création

La **co-création** est le déploiement de la **collaboration**, c'est-à-dire un moyen de générer des connaissances en utilisant l'expérimentation moyennant l'interaction entre les différents acteurs institutionnels, sociaux et politiques. Il s'agit de mettre en pratique la collaboration moyennant des méthodologies permettant d'avancer vers des solutions aux problèmes sociaux réels reposant sur l'**innovation**.

La co-création agit sur des problèmes concrets moyennant des essais de moyens de participation pour faire des analyses, intervenir et proposer des solutions, ainsi que pour avancer vers les processus de modification des conduites des acteurs concernés, de sorte à favoriser de nouveaux regards conjoints vis-à-vis des problèmes sociaux. Ainsi, les efforts de collaboration entre les personnes qui travaillent dans les administrations publiques, les académiciens,



le secteur privé et les différentes organisations de la société civile peuvent se traduire par une augmentation de la légitimité et de la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

En somme, la **co-création** se traduit par la promotion de l'**innovation** ouverte, en créant de nouveaux services publics ou en améliorant ceux qui existent déjà. Il faut alors comprendre l'**innovation** comme l'ensemble de processus d'élaboration de ces nouvelles idées, ainsi que leur application et leur transformation au profit de toute la société. Il faut par ailleurs **l'adapter à chaque contexte en tenant compte des différentes situations, organisations et personnes impliquées**. De même, les organisations et les personnes doivent s'adapter aux nouvelles activités et aux résultats dérivés de l'innovation.

Laboratoires d'innovation. Une expérience internationale

Les laboratoires d'innovation publique sont des espaces de co-création de solutions, dans le même esprit de collaboration du gouvernement ouvert. Le Laboratoire d'innovation Smart Lab de Buenos Aires (Argentine) en est un exemple. Il s'agit d'un espace de co-création entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé qui cherche à trouver des solutions à différents problèmes sociaux. L'objectif est de prendre du recul par rapport aux schémas traditionnels et de proposer des solutions simples mais efficaces.

Comme l'explique le site web du laboratoire, cette unité (Smart Lab) porte son attention sur « la conception de solutions axées sur les problèmes, les besoins et les comportements des citoyens (...). Nous appliquons des méthodes agiles comme le design thinking et le lean start-up pour analyser les problèmes, co-créer des solutions, proposer des prototypes et les tester auprès d'utilisateurs finaux pour ensuite pouvoir les mettre en place à l'échelle de toute la ville.



Source de l'image : http://www.buenosaires.gob.ar/agendadetransparen-cia/gobierno-inteligente/laboratorio-de-innovacion

DONNÉES OUVERTES ET RÉUTILISATION

L'ouverture des données des gouvernements et des administrations publiques constitue une des éléments clés du gouvernement ouvert. L'ouverture des données publiques consiste à publier les données que détiennent les pouvoirs publics et à garantir leur libre accès pour que tout le monde puisse les consulter sans limitations techniques ou légales. Cela permet d'assurer la transparence, l'efficience et l'égalités des chances.

La transparence est garantie car les données sont directement tirées de sources officielles, ce qui permet, en plus de pouvoir accéder aux informations, de rendre l'administration publique qui les publie plus transparente. D'autre part, cela favorise également l'efficience et contribue à la création de services moyennant la collaboration entre les administrations publiques et les citoyens. Enfin, les données ouvertes garantissent l'égalité des chances car l'accès est le même pour tout le monde.



L'ouverture des données publiques permet aux citoyens et aux organisations publiques et privées de consulter lesdites données plus facilement. À titre d'exemple, le gouvernement espagnol a créé en 2009 l'initiative « Aporta » qui consiste en l'adoption d'un ensemble de mesures visant à promouvoir l'ouverture des informations dans le pays. Parmi les objectifs de cette initiative, on peut souligner la création d'un espace utile pour la réutilisation des données que nous fournissent les gouvernements et les administrations publiques. Cette initiative s'articule autour du projet datos.gob.es, le portail des données ouvertes du gouvernement espagnol et constitue un exemple d'ouverture et de réutilisation des données.

Le portail des données ouvertes

Sur le portail des données ouvertes du gouvernement espagnol vous trouverez les initiatives et l'inventaire des données disponibles et pouvant être réutilisées dans d'autres contextes. Par exemple, les données concernant la pollution atmosphérique pourraient être utilisées pour créer une carte des zones sensibles pour les personnes souffrant de troubles respiratoires ; les données sur le nombre moyen de véhicules par personne pourraient être utilisées pour améliorer la carte routière en tenant compte des besoins de la population. Nous pouvons trouver de nombreuses utilités aux informations recueillies dans ce portail.



Source de l'image : http://datos.gob.es/es

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LE GOUVERNEMENT OUVERT

En termes de **technologie**, les **réseaux sociaux** constituent un **outil fondamental pour les administrations publiques et les gouvernements**. L'utilisation des réseaux sociaux par l'ensemble de la société offre des possibilités pour développer certaines des **valeurs** que nous avons citées, à savoir l'innovation, l'ouverture, le principe d'inclusion, etc. Toutefois, les réseaux sociaux doivent être utilisés de manière responsable étant donné qu'ils nous exposent à des échanges beaucoup directs avec des personnes que nous ne connaissons pas.



Au fil des ans, de nombreux gouvernements et administrations publiques ont fait preuve d'un bon usage des réseaux sociaux. Nous pouvons citer en guise d'exemple le compte Twitter de la police nationale (@policia) qui compte plus de 3 millions d'abonnés. Pour savoir à quel bureau de la police vous devez vous rendre pour demander votre carte d'identité ou pour savoir comment vous pouvez voyager en voiture avec votre chien, il vous suffit de leur envoyer un message et ils vous répondront dans les plus brefs délais. Vérifiez par vous-même!

@Policia Un exemple d'un nouveau service public via les réseaux sociaux

Parmi les comptes Twitter de la police du monde entier, le compte de la police nationale espagnole est celui qui dispose du plus grand nombre d'abonnés. Ce compte vise à publier des informations relatives au service public en lien avec la sécurité et les situations d'urgence mais aussi à répondre aux questions des citoyens, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un outil de communication bidirectionnel. La clef de son succès est l'utilisation d'un langage courant auquel tout le monde peut s'identifier, notamment les jeunes. Ainsi, ce n'est pas seulement un outil de communication de la police nationale, c'est aussi un moyen permettant aux citoyens de collaborer avec la police en partageant des informations ou en consultant des sujets en lien avec son domaine de gestion. La sécurité est aussi une question d'intérêt pour le gouvernement ouvert.



Les réseaux sociaux sont des technologies à la portée des gouvernements, des administrations publiques et de l'ensemble des citoyens. Il s'agit d'outils très utilisés par la société, ce qui permet de mettre en place une communication à double sens, de façon simple, fiable et accessible.

Les réseaux sociaux comme outil pour le gouvernement ouvert

- Les réseaux sociaux constituent le principal outil de communication mais aussi l'outil le plus viral en raison de l'augmentation constante de leur nombre d'utilisateurs.
- Ils permettent aux citoyens de s'exprimer librement et de manière transparente.
- Grâce aux réseaux sociaux, on met en place une communication directe avec les citoyens moyennant des échanges.
- Ils permettent de créer de nouveaux moyens de coproduction entre les administrations publiques et les citoyens tout en améliorant les services publics.
- La séparation entre ce qui est public et ce qui est privé devient plus floue.
- Les citoyens peuvent formuler des propositions directement aux administrations publiques.
- Ils sont faciles à utiliser : sur un téléphone portable et depuis la maison.
- Ils permettent de réaliser des sondages et des consultations publiques.
- Ils permettent de créer des groupes ou des forums de débat ou de travail.
- Leur coût est moins élevé que celui des autres technologies.

Les outils 2.0 sont fondamentaux pour transformer la communication et ils peuvent aider à renforcer le climat de confiance vis-à-vis des citoyens. Par ailleurs, lorsque les gouvernements et les administrations utilisent les réseaux sociaux et les outils du web 2.0 tels que les blogs, les chats, la publication de photographies et de vidéos, etc. ils le font de manière plus informelle et spontanée, ce qui nous permet de suivre de plus près ce qu'ils font au quotidien et comment ils s'y prennent, mais aussi de nous impliquer davantage dans les

activités qu'ils mettent en œuvre. Cependant, il faut savoir que pour faire des démarches administratives, par exemple exercer un droit ou introduire une demande, il faut utiliser les voies prévues par la loi 39/2015 relative à la procédure administrative commune.

SYNTHÈSE

Moyennant ce guide pédagogique, nous avons cherché à vous plonger dans le monde du **gouvernement ouvert**. Au début c'était peutêtre un concept lointain, mais nous espérons que vous le percevez maintenant comme une question qui vous concerne directement et de très près. Le **gouvernement ouvert** est une philosophie, une nouvelle façon de diriger les sociétés et de concevoir les gouvernements et les administrations publiques, qui repose sur la **transparence**, la **responsabilité**, la **participation** et la **collaboration**, dans le but de tirer profit des connaissances des citoyens afin de les impliquer dans l'amélioration des sociétés. C'est un voyage par étapes qui requiert l'implication de toute la société, y compris la vôtre. Nous espérons qu'à partir de maintenant vous aussi vous participerez activement au sein de la communauté du **gouvernement ouvert**. Nous avons besoins de vous.

APPLIQUER LA NOTION DE GOUVERNEMENT OUVERT DANS LE MILIEU PÉDAGOGIQUE

Nous avons vu jusqu'à présent la partie théorique et conceptuelle du **gouvernement ouvert**, avec quelques exemples pratiques. Nous allons maintenant nous lancer dans l'application des principes du **gouvernement ouvert** moyennant sa mise en pratique dans la salle de classe, en particulier dans votre établissement. **Comment pouvons-nous introduire les valeurs du gouvernement ouvert dans votre lycée?**



Votre lycée dispose d'un ensemble d'organes chargés de le « diriger » : la direction de l'établissement (formée par le proviseur, le secrétariat et le directeur des études), le corps enseignant (formé par l'ensemble des professeurs) et le conseil d'établissement (formé par les professeurs, les parents d'élèves, des représentants des employés de l'administration et des services, les élèves et les représentants de la mairie de la commune où se trouve l'établissement).

Nous allons à présent vous montrer comment faire en sorte que votre lycée soit un **lycée ouvert**. C'est-à-dire que nous souhaitons que votre lycée soit dirigé de manière transparente, que les personnes qui le « dirigent » rendent des comptes de leurs actions, que l'ensemble des élèves et des professeurs participent à la prise de décisions et qu'il existe une collaboration avec d'autres acteurs et institutions pour améliorer le service public prêté : l'enseignement.

Nous allons maintenant vous proposer un ensemble d'actions visant cet objectif et les étapes à suivre pour y arriver.

Pour avoir un établissement transparent...

Souvenez-vous que grâce à la **transparence** nous pouvons obtenir les informations détenues par les administrations publiques dont nous avons besoin. Pour cet exercice, nous allons nous concentrer sur votre établissement. Pour obtenir un lycée transparent, il faut tenir compte du fait qu'il existe une loi sur la transparence qui établit les informations que nous pouvons demander dans le cadre des situations prévues par la loi sur la transparence. Toutefois, il existe un grand nombre de renseignements que nous avons le droit de demander et de réutiliser. Nous allons maintenant vous expliquer les trois étapes principales pour rendre votre lycée transparent : tout d'abord, la sélection des informations ; ensuite, la demande des informations dont nous avons besoin ; et enfin l'analyse et la réutilisation de ces informations dans le contexte approprié.



▲ Étape 1 : Identifier le problème et les objectifs

Si nous voulons demander des informations à l'établissement (ou à une autre administration publique), il est important de définir clairement le problème concret ou les questions qui nous mènent à demander ces renseignements. Il faut d'abord déterminer si nous avons besoin des moyennes de toutes les classes pour essayer d'améliorer le programme d'études, si nous voulons connaître les dépenses en fournitures de bureau pour proposer des modifications ou si nous cherchons à calculer le nombre moyen d'étudiants par professeur pour proposer des améliorations. Après avoir identifié la question et les objectifs, nous pouvons passer à l'étape suivante.

Étape 2 : Sélectionner les informations

Pour commencer, il serait intéressant de dresser une liste faisant figurer toutes les informations relatives au lycée dont vous pouvez avoir besoin. Les lycées disposent de beaucoup d'informations, il est donc très important de savoir quelles informations nous voulons demander et quelles données peuvent nous intéresser. Par exemple, nous pouvons demander le programme général annuel de l'établissement (qui inclut les programmes des différentes matières enseignées), le projet éducatif du lycée (qui explique le projet du lycée vis-à-vis des élèves et des familles), les résultats académiques de l'établissement (moyennes par classe, taux de matières non validées), le nombre d'élèves par classe, le nombre de professeurs ou les budgets annuels de l'établissement ainsi que l'affectation des ressources. Nous pouvons demander ces informations ou d'autres renseignements en fonction de l'objectif défini à l'étape précédente.

∠ Étape 3 : Demander les informations

Après avoir déterminé les données dont vous allez avoir besoin, demandez-les à votre établissement par écrit. Pour cela, vous pouvez soutenir que vous les demandez en vertu de la loi de transparence. Souvenez-vous qu'il existe des limites d'accès à l'information lorsqu'il s'agit de données à caractère personnel. Il faut aussi que vous preniez en compte le fait qu'il faut parfois du temps pour recueillir certaines informations complexes.

▲ Étape 4 : Analyser et réutiliser les informations

Après avoir obtenu toutes les données, vous pourrez les utiliser pour connaître le niveau scolaire de votre établissement, le nombre d'élèves inscrits, le nombre de professeurs ou encore le programme annuel du centre. L'analyse de ces informations vous permettra de mieux connaître votre lycée et d'identifier ses points forts et ses axes d'amélioration. De plus, vous pourrez utiliser ces informations pour les comparer aux données relatives à d'autres lycées de la ville.

Si l'on refuse de vous fournir certaines données, vous pouvez demander au Conseil de transparence d'intervenir pour défendre vos droits d'accès aux informations. Ce n'est pas difficile de rendre votre lycée transparent. Il s'agit toutefois d'un processus qui requiert l'intérêt de tous et un engagement solide de la part de l'établissement.

Enfin, vous pouvez réutiliser ces informations en les présentant sous un autre format. Pour cela, utilisez les données fournies par votre lycée et créez un document numérique en utilisant le support informatique de votre choix : graphique, présentation, infographie, poster, vidéo, etc. Ensuite, présentez votre travail à toute la classe

et expliquez à vos camarades le processus que vous avez suivi pour obtenir les informations.

Appliquons la transparence

Identifiez les sujets ou les questions qui vous intéressent (il peut s'agir d'informations détenues par votre lycée ou par une autre administration publique) en tenant compte des limites établies par la loi. Suivez les étapes décrites précédemment et obtenez les informations nécessaires pour bien comprendre un problème ou une situation et pouvoir ainsi le résoudre et réutiliser les informations. Dans le cas concret de votre établissement, vous pouvez par exemple demander la note moyenne des différentes classes dans toutes les matières. Ainsi, vous pourrez connaître les moyennes des différentes classes et les comparer à la vôtre pour essayer tous ensemble d'améliorer les notes . Réutilisez les données et créez une infographie qui présente les moyennes pour chaque matière. .

Pour avoir un lycée participatif...

La participation peut être reflétée dans plusieurs processus et activités au sein de votre lycée. Il existe aujourd'hui plusieurs mécanismes permettant aux élèves d'exercer leur droit à la participation. Cependant, dans le but de construire un lycée ouvert, nous voulons vous encourager à aller plus loin en termes de participation.

Nous pouvons par exemple participer à l'élection des délégués de classe ou du conseil d'établissement. D'autres moyens moins connus incluent la participation dans les processus pour fixer la date des examens ou pour proposer un cours de soutien sur un sujet en particulier. Toutes ces formes de participation sont tout à fait valables.

Que faut-il faire pour rendre le lycée participatif ? Tout d'abord, il faut identifier dans quels domaines il existe actuellement une participation et dans quels autres domaines elle pourrait être mise en place. Ensuite, il faut définir le processus de participation : les mécanismes, les moyens, etc. Enfin, même si cela peut vous paraître évident, il faut participer ! Si vous ne participez pas, tout le travail réalisé jusque-là sera inutile.



Étape 1 : Identifier dans quels domaines il existe actuellement une participation et dans quels autres domaines elle pourrait être mise en place

Tout d'abord, il faut identifier dans quels domaines il existe actuel-lement une participation dans votre lycée. Habituellement, les élèves élisent les délégués de classe ainsi que les représentants des étudiants au sein du conseil d'établissement. De plus, l'appartenance à une association d'élèves ou autres peut aussi être considérée comme un acte de participation conventionnelle. Cependant, il faut savoir que la participation ne s'arrête pas là. Pour cela, essayez de trouver d'autres domaines où elle pourrait être appliquée : le choix du voyage de fin d'année, la prise de décisions au nom de toute la classe ou encore la formulation de plaintes ou de propositions à la direction de l'établissement. Après avoir défini les objectifs, nous pouvons passer à l'étape suivante.

▲ Étape 2 : Planifier les moyens de participation

Dans certains cas, des normes déterminent comment se déroule la participation. Par exemple, pour élire les délégués de classe ou les représentants au conseil d'établissement, la participation se fait moyennant un vote secret dans une urne. Toutefois, nous pouvons proposer des moyens de participation novateurs comme les enquêtes en ligne, les forums de débat ou les réunions programmées pour délibérer et prendre des décisions de manière conjointe.

▲ Étape 3 : Participer !

Cela peut paraître évident mais quels que soient le moyen et la raison de participation, il faut que vous interveniez et que vous vous impliquiez dans le processus de prise de décisions. Si vous ne le faites pas, d'autres personnes participeront et prendront des décisions à votre place. Ainsi, ne perdez pas l'occasion et exercez votre droit de manière active.

Appliquons la participation

Nous voulons maintenant nous concentrer sur le choix du voyage de fin d'année et nous vous proposons que toute la classe choisisse les dates, la destination, la durée, etc. Quel est selon vous le meilleur moyen pour participer au processus d'organisation du voyage de fin d'année ? Organisez un débat en classe pour choisir le meilleur moyen de le faire et travaillez ensemble pour que le processus de participation se déroule de manière satisfaisante. Vous allez ainsi être en mesure d'organiser un très beau voyage de fin d'année. Vous pourrez vous filmer ou créer un document court, une infographie ou une présentation pour laisser un témoignage de votre travail, en expliquant comment vous avez procédé. Cela permettra à d'autres étudiants de prendre connaissance de votre travail.

Pour avoir un lycée collaboratif...

La collaboration entre les élèves, les professeurs, le personnel du lycée et d'autres acteurs sociaux tels que d'autres établissements, la mairie, des associations de quartier, des ONG, des entreprises ou d'autres organisations publiques ou privées peuvent entraîner des améliorations dans le secteur de l'éducation. Par exemple, l'organisation par les forces de police de conférences sur la sécurité, qui requiert la collaboration entre l'établissement et la police ; la réalisation d'activités périscolaires ne faisant pas partie du programme scolaire comme la danse, la natation, la peinture, le théâtre, etc. Dans ce cas-là, il faut mettre en place une procédure de collaboration avec des ONG ou des entreprises qui prêtent ces services.

Il peut aussi y avoir une collaboration interne, par exemple entre différents groupes. Le meilleur moyen d'organiser la fin de l'année scolaire passe sans doute par la collaboration entre les professeurs, les élèves de différentes classes et les représentants des parents d'élèves. À cet égard, le conseil d'établissement, formé par les professeurs, les parents d'élèves, les représentants du personnel de l'administration et des services de l'établissement, la Mairie et les élèves, constitue un bon exemple de collaboration. Comment pouvons-nous mettre en application ce processus dans d'autres domaines ?



Étape 1 : Identifier un problème susceptible d'ouvrir des espaces de collaboration

Outre le conseil d'établissement, il existe d'autres espaces où la collaboration est possible et, souvent, très nécessaire. Il faut que vous déterminiez dans quel cadre la collaboration serait pertinente. Comme nous l'avons déjà vu, c'est le cas pour la préparation d'un voyage ou des activités de fin d'année, la gestion des activités périscolaires ou encore l'organisation de journées spéciales ou de formations dans l'établissement. Souvenez-vous que l'innovation joue un rôle fondamental dans la collaboration.

Étape 2 : Identifier les acteurs et l'espace nécessaires pour la collaboration

Chaque question requiert la collaboration de différentes parties prenantes : un acteur social, une association de quartier, une ONG, une entreprise, un groupe de citoyens, les professeurs, etc. Pour cela, il faut que vous sachiez clairement quelles personnes ou organisations vont intervenir et comment va se dérouler la collaboration : moyennant des réunions régulières, sur des forums Internet ou un mélange de toutes ces modalités. Avant de prendre cette décision, nous vous recommandons de préparer un document sur le processus de collaboration dans lequel figurent tous ces détails. Une bonne organisation est fondamentale pour que le processus se déroule de manière satisfaisante.

Étape 3 : Lancer la collaboration

Après avoir identifié le problème et les parties prenantes, il faut lancer la collaboration. Avec l'aide des professeurs et de tous les camarades, vous serez capables collaborer si vous réussissez à trouver de nouvelles solutions à un problème ou de nouvelles formes permettant à d'autres acteurs d'intervenir (parents, Mairie, association de quartier, etc.).

Un processus de collaboration devrait déboucher sur une façon de trouver une solution à un problème innovante, nouvelle et différente. Après avoir décidé comment construire le résultat de la collaboration il faut tirer les conclusions. Celles-ci devront être partagées et dégagées par toutes les parties prenantes et il faut qu'elles soient mises en commun pour pouvoir dire qu'elles sont appropriées. Ensuite, il faut analyser les résultats, c'est-à-dire déterminer si le processus a été positif et s'il faut apporter des modifications pour l'améliorer.

Appliquons la collaboration

En suivant l'exemple précédent sur le voyage de fin d'année, essayez de déterminer quels acteurs, personnes ou groupes, peuvent vous aider à prendre une décision, il peut s'agir des étudiants ayant fait le voyage l'année précédente et même d'une entreprise spécialisée dans l'organisation de voyages de ce type.

VOUS DISPOSEZ À PRÉSENT D'UN LYCÉE OUVERT. QUE DEVONS-NOUS FAIRE MAINTENANT?

Votre lycée met désormais en œuvre les processus d'application du **gouvernement ouvert** que nous avons présentés. Que se passe-t-il après ? C'est devenu un établissement dans lequel les décisions sont partagées par toute la communauté éducative et par tous les acteurs impliqués sans perdre pour autant l'essence ou la qualité du service public de l'enseignement :

- il s'agit d'un lycée transparent qui met toutes les informations pertinentes à la disposition des citoyens et qui facilite la responsabilité
- le lycée est devenu un établissement participatif, où les décisions sont prises de manière conjointe
- le lycée est devenu un établissement collaboratif qui encourage l'implication des élèves, des familles, de la communauté éducative et de la société en général dans le processus de résolution des problèmes.

En somme, on a mis en œuvre des changements visant à appliquer les principes du gouvernement ouvert et à faire en sorte que ceux-ci transforment la manière de diriger un établissement en particulier et les administrations publiques en général.

RESSOURCES POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur le **gouvernement ouvert** à partir d'exemples de réussites, d'initiatives ou d'autres documents d'intérêt, vous pouvez consulter la liste de ressources que nous vous fournissons.

Ressources numériques

Portails de transparence et de gouvernement ouvert

- Portail de Transparence de l'administration générale de l'État http://transparencia.gob.es/
- Portail de transparence de l'Andalousie
 http://www.juntadeandalucia.es/transparencia.html
- Portail de transparence de l'Aragon http://transparencia.aragon.es/
- Portail de gouvernement ouvert des Asturies www.asturias.es/transparencia
- Portail de transparence de la Cantabrie https://transparencia.cantabria.es/es/inicio
- Portail de transparence de Castille-La Manche http://transparencia.castillalamancha.es/

- Portail de gouvernement ouvert de Castille-et-León https://gobiernoabierto.jcyl.es
- Portail de gouvernement ouvert de la Catalogne
 http://governobert.gencat.cat/es/transparencia/index.html
- Portail de transparence de Ceuta https://ceuta.transparencialocal.gob.es/
- Portail de transparence de la Communauté de Madrid http://www.madrid.org/es/transparencia/
- Portail de transparence de la Communauté valencienne http://www.gvaoberta.gva.es
- Portail de gouvernement ouvert de l'Estrémadure http://gobiernoabierto.gobex.es/transparencia/
- Portail de transparence et de gouvernement ouvert de la Galice https://transparencia.xunta.gal
- Portail de transparence des îles Baléares
 http://www.caib.es/sacmicrofront/home.do?mkey=M11021411034326719136lang=es
- Portail de transparence et de gouvernement ouvert des îles Canaries http://www.gobiernodecanarias.org/transparencia/
- Portail de transparence de La Rioja
 http://www.larioja.org/portal-transparencia/es
- Portail de transparence de Melilla
 - $\underline{\text{https://sede.melilla.es/melillaPortal/transparencia/se_principal1.jsp?language=es&codResi=1}$
- Portail de transparence et de gouvernement ouvert de la Murcie http://transparencia.carm.es/
- Portail de transparence et de gouvernement ouvert de la Navarre http://www.gobiernoabierto.navarra.es/es/transparencia
- Portail de transparence du Pays basque http://www.gardena.euskadi.eus/inicio/
- Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (Open Government Partnership)
 https://www.opengovpartnership.org/
- Portail de transparence du pouvoir judiciaire http://bit.ly/2lm4RvB
- Portail de participation citoyenne de la Mairie de Madrid https://decide.madrid.es/
 - ✓ Portails de données ouvertes
- Portail des données ouvertes du gouvernement espagnol http://datos.gob.es/
- Portail des données ouvertes de l'Union européenne https://data.europa.eu/euodp/es/data/
 - Portails des Conseils de transparence :
- Portail du Conseil de transparence de l'Espagne
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/index.html
- Portail du Conseil de transparence de l'Andalousie http://www.ctpdandalucia.es/es
- Portail du Conseil de transparence de l'Aragon http://transparencia.aragon.es/CTAR

- Portail du Conseil de transparence des Asturies
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/asturias.html
- Portail du Conseil de transparence de la Cantabrie
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/Cantabria.html
- Portail du Conseil de transparence de Castille-La Manche
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/castillalamancha.html
- Portail du Conseil de transparence de Castille-et-León https://www.procuradordelcomun.org/
- Commission de garantie du droit d'accès aux informations publiques de la Catalogne http://www.gaip.cat/ca/inici
- Portail du Conseil de transparence de Ceuta
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/ceuta.html
- Portail du Conseil de transparence de la Communauté de Madrid
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/madrid.html
- Portail du Conseil de transparence de la Communauté valencienne http://www.conselltransparencia.gva.es/
- Portail du Conseil de transparence de l'Estrémadure
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/extremadura.html
- Portail du Conseil de transparence de la Galice
 http://www.valedordopobo.gal/es/el-valedor-do-pobo-organo-de-control-de-la-transparencia/
- Portail du Conseil de transparence des îles Baléares
 https://www.caib.es/sites/informaciopublica/ca/inici/?campa=yes
- Portail du Conseil de transparence des îles Canaries https://www.transparenciacanarias.org/
- Portail du Conseil de transparence de La Rioja
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/larioja.html
- Portail du Conseil de transparence de Melilla
 http://www.consejodetransparencia.es/ct_Home/transparencia/transparencia-en-espanya/melilla.html
- Portail du Conseil de transparence de la Murcie
 http://transparencia.carm.es/consejo-de-la-transparencia-de-la-region-de-murcia
- Portail du Conseil de transparence de la Navarre
 http://www.gobiernoabierto.navarra.es/es/consejo-transparencia/consejo-transparencia-navarra
- Portail du Conseil de transparence du Pays basque
 http://www.gardena.euskadi.eus/transparencia/-/derecho-de-acceso-a-la-informacion-publica/

Publications

- III Plan d'Action du Gouvernement ouvert de l'Espagne (2017)
 http://transparencia.gob.es/transparencia/transparencia_Home/index/Gobierno-abierto/alIIPlanAccion.html
- Carta Iberoamericana de Gobierno Abierto (Charte ibéro-américaine de Gouvernement ouvert) (2016).
 https://www.sfp.gov.py/sfp/archivos/documentos/CIGA_2016%20final_knawtdh9.pdf
- Observatorio Nacional de las Telecomunicaciones y de la Sociedad de la Información (2013). Estudio de la Demanda y uso de Gobierno Abierto en España (Obsevatoire national des télécommunications et de la société de l'information (2013). Étude sur la demande et l'utilisation du gouvernement ouvert en Espagne)
 - http://www.ontsi.red.es/ontsi/sites/ontsi/files/demanda_y_uso_de_gobierno_abierto_en_espana.pdf
- Criado, J. Ignacio; y Ruvalcaba, E. (2017) ¿Qué es y qué se entiende por Gobierno Abierto? Análisis y percepción e implementación del Gobierno Abierto en el ámbito local español. (Qu'entend-on par gouvernement ouvert et qu'est-ce que c'est? Analyse et perception de l'application du gouvernement ouvert dans un contexte local espagnol.)
 http://bit.ly/2zTh3yq

- VV.AA (2014). Guía práctica para abrir Gobiernos. Manual de Open Government para gobernantes y ciudadanos. (Guide pratique pour l'ouverture des gouvernements. Manuel d'Open Government pour les dirigeants et les citoyens).
 http://www2.congreso.gob.pe/sicr/cendocbib/con4_uibd.nsf/F0CE9C642E7BC17205257F1400075324/\$FILE/get_file.pdf
- Xarxa d'Innovació Pública. (2014) 42 voces sobre el Gobierno Abierto. (Réseau d'innovation publique. (2014) 42 voix sur le gouvernement ouvert).

http://www.xarxaip.cat/wp-content/uploads/2014/05/42-voces1.pdf

TÍTULO: Guide pédagogique GOUVERNEMENT OUVERT

"Este documento no es una traducción oficial. Aunque se ha procurado garantizar que esta versión corresponda a los textos originales, la única versión oficial es el texto en castellano disponible en el sitio web del INTEF y en el Portal de Transparencia de la Administración General del Estado"

Edita:

© Ministerio de Política Territorial y Función Pública NIPO: 277-190-12-1 En línea Ministerio de Educación y Formación Profesional NIPO: 847-19-032-4 En línea



Imprime:

Subdirección General de Recursos, Publicaciones y Documentación Ministerio de Política Territorial y Función Pública









